



Vice caché? quelle suite?

Par **Etienne_M3**, le **16/09/2012** à **17:08**

Bonjour, et merci d'avance à ceux qui pourront me répondre.

J'ai vendu dimanche dernier une BMW M3 de décembre 1995, entretenue chez BMW, et conduite en bon père de famille.

L'acheteur l'a ramenée chez lui à 300 km de là, sans rencontrer de problèmes particuliers. Ce samedi, il est parti faire un tour avec, et elle a commencé par faire un bruit anormal, puis a calé. Il semble que le moteur soit mort...

J'ai eu cette voiture pendant 6 ans, sans jamais rencontrer de panne mécanique (quelques bricoles électroniques). Je l'ai toujours fait entretenir dans le réseau de la marque, et la seule remarque que j'aie eu lors du dernier entretien portait sur le remplacement de la courroie d'accessoires, qui ne semble rien avoir à voir avec ce qui s'est passé.

J'avais fait les niveaux d'huile et d'eau récemment, et ils étaient bons.

Je tombe des nues face à ce problème.

Il travaille dans le milieu de l'automobile, moi non.

Je lui ai donné toutes les factures d'entretien de la voiture.

Peut-il se retourner contre moi au titre des vices cachés? Si oui, quelles sont mes chances?

Que dois-je faire?

Par **janus2fr**, le **17/09/2012** à **06:56**

Bonjour,

Pour actionner la garantie des vices cachés, l'acheteur devra démontrer que le problème existait déjà au moment de la vente et qu'il lui était impossible de s'en apercevoir malgré examen poussé et essai du véhicule. Ceci nécessitant une expertise.

Si c'est le cas, il pourra exiger l'annulation de la vente.